

Dépôt des dossiers de demande avant le 15 mai

# Déposez votre dossier d'aide aux revues avant le 15 mai !

La Région Rhône-Alpes soutient les revues de création et de savoir (littérature, patrimoine culturel, arts, sciences humaines et sociales) à travers un dispositif d'aide.

Les revues peuvent ainsi bénéficier d'une aide à la publication après l'avis positif de la commission d'experts en charge d'examiner les dossiers. **Tout dossier doit impérativement être déposé avant le 15 mai** (au service Livre de la Région et à l'Arald). Pour toute première demande, il est nécessaire de contacter le service Livre de la Région ou la mission Économie du livre de l'Arald.

## En savoir plus

Le dossier de demande d'aide aux revues culturelles sous les deux supports "papier" et "électronique" (PDF) à compléter se trouve ci-dessous et dans la partie ["Aides financières à l'édition" du site de l'Arald](#).

## Dépôt des dossiers ou prise de contact (obligatoire pour toute première demande)

### Région Rhône-Alpes

Geneviève Villard  
1, esplanade François Mitterrand CS 20033  
69269 LYON Cedex 02  
04 26 73 43 47

### Arald

[Antoine Fauchié](#)  
25, rue Chazière  
69004 LYON  
04 78 39 58 87

Retrouvez la fiche de demande d'aide aux revues ci-dessous et dans la partie ["Aides financières à l'édition" du site de l'Arald](#).